

Province de Québec

A une séance ordinaire du conseil municipal de Laurierville, tenue au lieu et heure ordinaire du conseil, mardi le 5 septembre 2017, conformément au Code municipal de la Province de Québec.

Sont présents : Mme Suzy Bellerose, M. Martin Samson, M. Pierre Cloutier, Mme Julie Bernard et M. Luc Côté, formant quorum sous la présidence du maire, M. Marc Simoneau. Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Réjean Gingras, est aussi présent.

Est absent : M. Daniel Fortin.

Ordre du jour de l'assemblée

1. Présentation et approbation de l'ordre du jour.
2. Approbation des procès-verbaux du 7 et 16 août 2017.
3. Acceptation taux d'intérêt pour renouvellement emprunt 2012-01.
4. Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 118 000 \$ qui sera réalisé le 12 septembre 2017.
5. Acceptation du tableau de l'emprunt de 118 000 \$.
6. Achat de stores opaque pour le bureau de l'inspecteur en bâtiment.
7. Autorisation de lotir des terrains sur la rue des Iris afin de réaliser la vente du terrain.
8. Demande de dérogation mineure M. Claude Martineau.
9. Formation sur les responsabilités des propriétaires gestionnaires d'équipements récréatifs et sportifs extérieurs.
10. Demande à Hydro-Québec et Bell Canada pour prolonger leurs réseaux sur la rue des Jonquilles et la rue des Iris.
11. Demande de la MRC de l'Érable concernant la mise à jour de la politique familiale et MADA.
12. Déneigement cour de l'école primaire pour 2017-2018, 2018-2019 et 2019-2020.
13. Réception provisoire des travaux de pavage du Rang 8 ouest.
14. Réception provisoire des travaux du Rang 2.
15. Remplacement de 40 poteaux de signalisation de 12 pieds avec la pose.
16. Période de questions de l'assistance.
17. Augmentation d'une marge de crédit de 150 000 \$ à 500 000 \$.
18. Vidange annuel de la fosse septique commune.
19. Délégation à la Journée régionale de partage sur l'habitation des aînés le 15 septembre.
20. Délégation à la soirée Reconnaissance Loisir Sport Centre-du-Québec, le 20 septembre à Sainte-Françoise.
21. Tracé pour sentiers de motoneiges (Club les neiges Lystania)
22. Luminaire à la sortie du Pavillon récréatif donnant sur le terrain de balle.
23. Demande d'utilisation de la salle municipale par le Centre de prévention Suicide Arthabaska-Érable.
24. Demande d'une contribution financière pour la Journée internationale des personnes âgées.
25. Demande d'ORAPÉ pour un support financier pour la distribution des collations scolaires.
26. Transfert de 2 000 \$ au service de loisirs.
27. Correspondance.
28. Approbation des comptes.
29. États des revenus et dépenses au 31 août 2017.
30. Varia.
31. Clôture de l'assemblée.

Résolution : 2017-216

Approbation de l'ordre du jour.

Proposé par Mme Julie Bernard, et résolu unanimement, que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

Adoptée

Arrivé de M. Daniel Fortin, conseiller.

Résolution : 2017-217

Approbation des procès-verbaux du 7 et 16 août 2017.

Proposé par M. Daniel Fortin, et résolu unanimement, que les procès-verbaux du 7 et 16 août 2017, soient et sont adoptés et signés tel que rédigés et présentés aux membres du conseil, et dont le directeur général est dispensé d'en faire la lecture.

Adoptée

Résolution : 2017-218

Résultats soumissions pour l'émission de billets pour le renouvellement de l'emprunt numéro 2012-01.

Attendu qu'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu deux soumissions conformes, le tout selon l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article;

1 - Financière Banque Nationale inc.

10 400 \$	1,75%	2018
10 800 \$	2,00%	2019
11 000 \$	2,20%	2020
11 300 \$	2,35%	2021
74 500 \$	2,55%	2022

Prix : 98,00100 Coût réel : 2,98918 %

2 - Caisse Desjardins de l'Érable

10 400 \$	3,50%	2018
10 800 \$	3,50%	2019
11 000 \$	3,50%	2020
11 300 \$	3,50%	2021
74 500 \$	3,50%	2022

Prix : 100,00 Coût réel :

Attendu que le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme Financière Banque Nationale inc. est la plus avantageuse;

En conséquence, il est proposé par M. Pierre Cloutier, et résolu unanimement, que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit.

Que la municipalité de Laurierville accepte l'offre qui lui est faite de Financière Banque Nationale inc., pour son emprunt par billets en date du 12 septembre 2017 au montant de 118 000 \$, effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 2012-01. Ces billets sont émis au prix de 98,00100 pour chaque 100.00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans;

Que les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

Adoptée

Résolution : 2017-219

Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 118 000 \$ qui sera réalisé le 12 septembre 2017.

Attendu que conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Municipalité de Laurierville souhaite emprunter par billets pour un montant total de 118 000 \$ qui sera réalisé le 12 septembre 2017, réparti comme suit :

Règlement d'emprunt #	Pour un montant de \$
2012-01	118 000 \$

Attendu qu'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence;

Attendu que conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 2012-01, la Municipalité de Laurierville souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Par conséquent, il est proposé par M. Martin Samson, et résolu unanimement, que le règlement d'emprunt indiqué au 1^{er} alinéa du préambule soit pour le montant mentionné ci-dessous, financé par billets qui sera émis, conformément à ce qui suit :

1. Les billets seront datés du 12 septembre 2017;
2. Les intérêts seront payables semi-annuellement, le 12 mars et 12 septembre de chaque année;
3. Les billets seront signés par le maire et le secrétaire-trésorier;
4. Les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2018	10 400 \$	
2019	10 800\$	
2020	11 000 \$	
2021	11 300 \$	
2022	11 600 \$	(à payer en 2022)
2022	62 900 \$	(à renouveler)

Que, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2023 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 2012-01 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 12 septembre 2017), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Adoptée

Résolution : 2017-220

Acceptation du tableau d'échéancier de l'emprunt de 118 000 \$.

Proposé par Mme Suzy Bellerose, et résolu unanimement, que ce conseil accepte le tableau d'échéancier pour le renouvellement de l'emprunt numéro 2012-01 du 12 septembre 2017.

Que le tableau de l'échéancier est le suivant :

	Année	Règlement 2012-01	Total	
1	2018	10 400	10 400	
2	2019	10 800	10 800	
3	2020	11 000	11 000	
4	2021	11 300	11 300	
5	2022	11 600	11 600	74 500
6	2023	11 900	11 900	62 900 (échéance 6 à 10)
7	2024	12 200	12 200	
8	2025	12 600	12 600	
9	2026	12 900	12 900	
10	2027	<u>13 300</u>	<u>13 300</u>	
Total :		118 000	118 000	
		=====	=====	
Année 5		62 900	62 900	

Adoptée

Résolution : 2017-221

Achat de store opaque pour le bureau de l'inspecteur en bâtiment.

Proposé par Mme Julie Bernard, et résolu unanimement, d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Réjean Gingras, à faire installer des stores opaques dans les fenêtres du bureau de l'inspecteur en bâtiment.

Que les stores verticaux présentement installés dans le bureau de l'inspecteur en bâtiment soient installés dans la salle de réunion du 1^{er} étage de l'édifice municipal;

Que le coût des stores opaques est d'environ 675.00 \$, taxes incluses.

Adoptée

Résolution : 2017-222

Lotissement des terrains de la rue des Iris.

Attendu que la municipalité a reçu une demande pour l'achat d'un terrain sur la rue des Iris;

Attendu que les terrains disponibles pour le développement domiciliaire de cette rue, ne sont pas divisés officiellement en lots distincts;

En conséquence, il est proposé par M. Luc Côté, et résolu unanimement, que ce conseil autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à effectuer les démarches nécessaires pour faire lotir et border les 6 terrains situés au nord de la rue des Iris, soit vers la rivière Noire.

Que le coût pour le lotissement et le bornage des 6 terrains est estimé à 4 000 \$, taxes incluses.

Adoptée

Résolution : 2017-223

Demande de dérogation mineure de M. Claude Martineau.

Attendu que la municipalité a accordé une dérogation mineure à M. Claude Martineau, par la résolution numéro 2017-179 du 3 juillet dernier, pour la reconstruction d'un garage détaché, sur sa propriété au 1100 route 116, suite à un incendie qui a détruit son garage détaché au printemps 2017;

Attendu que M. Martineau désire une hauteur de 9 mètres pour son garage détaché, au lieu de 7 mètres comme demandé initialement, afin que la toiture possède une pente de 5/12 au lieu d'une pente de 2.2/12;

Attendu que la hauteur maximum indiqué à l'article 5.3.2.3 f), du règlement de zonage est de 5.2 mètres, pour une dérogation de 3.8 mètres;

Attendu que les membres du conseil prennent également connaissance de l'avis donné par les membres du Comité consultatif d'urbanisme, lors d'une réunion tenue le 5 septembre 2017 à 19h30. Cet avis recommande d'accepter la demande de dérogation mineure de M. Claude Martineau;

Attendu que le conseil donne audience à toute personne désirant se faire entendre sur cette demande;

Après délibérations, il est proposé par M. Martin Samson, et résolu unanimement, que suivant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et de l'analyse de la demande, ce conseil accepte la demande de dérogation mineure de M. Claude Martineau, telle que demandée.

Adoptée

Résolution : 2017-224

Formation sur les responsabilités des propriétaires gestionnaires d'équipements récréatifs et sportifs extérieurs.

Proposé par M. Martin Samson, et résolu unanimement, que ce conseil autorise Mme Joannie Lamothe, coordonnatrice en loisirs et développement local, à participer à une formation offerte par Loisir Sport Centre-du-Québec et la Mutuelle des municipalités du Québec, laquelle s'intitule « Responsabilités des propriétaires gestionnaires d'équipements récréatifs sportifs extérieurs ».

Que la formation se déroulera le 19 octobre prochain à Victoriaville de 9h00 à 16h00.

Que le coût de la formation au montant de 100 \$, taxes non incluses, ainsi que les frais de déplacements sont défrayés 50-50 par la municipalité de Laurierville et la municipalité d'Inverness.

Adoptée

Résolution : 2017-225

Demande à Hydro-Québec et Bell Canada pour prolonger leurs réseaux sur la rue des Jonquilles et la rue des Iris.

Attendu que la municipalité a vendu en août 2017, un terrain sur la rue des Jonquilles, soit le lot numéro 5 661 476 du cadastre du Québec, circonscription foncière d'Arthabaska, pour la construction d'une résidence unifamiliale;

Attendu que la municipalité a autorisé le lotissement de 6 terrains sur la rue des Iris, et qu'un de ces terrains, une fois le lotissement terminé, sera vendu pour la construction d'une résidence unifamiliale;

Attendu que pour les 2 terrains, le projet de construction d'une résidence unifamiliale débutera au printemps 2018;

Attendu que les réseaux électrique et téléphonique ne se rendent pas présentement à ces 2 terrains;

Pour ces raisons, il est proposé par Mme Suzy Bellerose, et résolu unanimement, que ce conseil autorise le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Réjean Gingras, à faire une demande de prolongement du réseau électrique à Hydro-Québec, ainsi qu'à Bell Canada au niveau du service téléphonique.

Adoptée

Résolution : 2017-226

Demande à la MRC de l'Érable concernant la mise à jour de la politique familiale et de MADA.

Attendu que la MRC de l'Érable déposera une demande d'aide financière au ministère de la Famille pour la mise à jour des politiques familiales et Municipalités amies des Aînés (MADA);

Attendu que la municipalité de Laurierville souhaite se joindre à la demande collective de la MRC pour la mise à jour de sa politique familiale et MADA;

En conséquence, il est proposé par M. Luc Côté, et résolu unanimement, que la municipalité de Laurierville accepte de participer à la demande collective de la MRC de l'Érable pour la mise à jour de sa politique familiale et MADA, et que les travaux soient effectués sous la coordination de la MRC.

Que Mme la conseillère, Julie Bernard, soit désignée comme l'élue responsable du dossier aînés.

Adoptée

Résolution : 2017-227

Déneigement cour de l'école primaire pour 2017-2018, 2018-2019 et 2019-2020.

Proposé par M. Luc Côté, et résolu unanimement, que ce conseil accepte d'effectuer les opérations de déneigement à la cour de l'École Ste-Julie pour les saisons 2017-2018, 2018-2019 et 2019-2020, selon les conditions énumérés au devis de déneigement de la Commission scolaire des Bois-Francis.

Que la Commission scolaire des Bois-Francis verse à la municipalité un montant annuel de 2 333.00 \$ pour le déneigement de la cour de l'école Ste-Julie.

Que le montant de 2 333.00 \$ est versé en un seul versement à la fin de chaque saison hivernale, soit vers le 15 mai.

Adoptée

Résolution : 2017-228

Réception provisoire des travaux de pavage du Rang 8 Ouest.

Proposé par M. Luc Côté, et résolu unanimement, que ce conseil autorise le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Réjean Gingras, à signer pour et au nom de la municipalité de Laurierville, le certificat de réception provisoire des ouvrages pour les travaux de pavage du Rang 8 Ouest, tel que préparé par Mme Emmanuelle Soudé, ing., du service d'ingénierie de la MRC de l'Érable.

Que le certificat provisoire fait mention de la non-conformité au niveau du pavage de la voie de gauche du chaînage 0+000 à 0+181, que l'entrepreneur garantie 5 ans.

Adoptée

Résolution : 2017-229

Réception provisoire des travaux du Rang 2.

Proposé par M. Pierre Cloutier, et résolu unanimement, que ce conseil autorise le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Réjean Gingras, à signer pour et au nom de la municipalité de Laurierville, le certificat de réception provisoire des ouvrages pour les travaux de rechargement en gravier du Rang 2, tel que préparé par Mme Emmanuelle Soudé, ing., du service d'ingénierie de la MRC de l'Érable.

Adoptée

Résolution : 2017-230

Remplacement de 40 poteaux de signalisation avec la pose.

Attendu que plusieurs poteaux de signalisation en forme de « U » sont tordus ou brisés dans les chemins municipaux;

En conséquence, il est proposé par M. Pierre Cloutier, et résolu unanimement, que ce conseil autorise l'achat de 40 poteaux de signalisation en « U » de type MTQ, 12 pieds de longueur, à 35.85 \$ l'unité.

Que ce conseil autorise également l'entreprise Signalisation Lévis inc., à faire la pose des poteaux de signalisation, et ce, au tarif horaire de 145.00 \$, taxes non incluses.

Qu'un panneau indiquant les adresses civiques vers l'Est et vers l'Ouest, soit installé en bordure du Chemin de la Grosse-Ile, juste en face de la sortie Nord du pont de la Grosse-Ile.

Que le coût pour l'achat du panneau et des poteaux, ainsi que pour la pose des poteaux en « U » est estimé à 2 650 \$, taxes incluses.

Adoptée

Période de questions de l'assistance.

- Intervention de M. Onil Lemelin, concernant les eaux de surface de la rue qui ruisselle jusqu'à son terrain.

Résolution : 2017-231

Aménagement d'un regard-puisard.

Attendu que M. Onil Lemelin, domicilié au 115 rue Grenier, sensibilise les membres du conseil à l'effet que lors d'averse de pluie, une partie de l'eau de la rue Place Roy ruisselle sur son terrain créant ainsi un amoncellement d'eau sur son terrain, et ce, selon ce dernier, depuis les travaux de pavage réalisé sur la rue Place Roy;

Après délibérations, il est proposé par M. Pierre Cloutier, et résolu unanimement, qu'un regard-puisard soit aménagé à l'endroit le plus approprié possible, pour capter l'eau de la rue Place Roy, et ainsi éviter un amoncellement d'eau sur le terrain de M. Lemelin, lors d'averses de pluie.

Que M. Lemelin accepte de payer 25% du coût du regard-puisard, attendu que le regard-puisard servira en partie à capter l'eau de pluie du terrain de M. Lemelin.

Que le coût du regard-puisard est estimé à environ 1 100 \$, taxes incluses.

Adoptée

- Intervention de M. Normand Caron, président du Comité de la St-Jean, pour l'ajout d'une prise électrique au Pavillon récréatif, pour le branchement du système de son des musiciens lors de la St-Jean et du Festival country.

Après discussion, une analyse de la situation sera effectuée et une décision suivra lors d'une prochaine séance du conseil.

Résolution : 2017-232

Augmentation de la marge de crédit variable de 150 000 \$ à 500 000 \$.

Attendu que la municipalité de Laurierville a procédé, en 2017, à quelques travaux importants au niveau du service de la voirie, soient pavage du Rang 8 Ouest (±140 000 \$), rechargement en gravier du Rang 2 (±118 000 \$) et

remplacement et enlèvement de ponceaux sur le chemin de la Grosse-Ile ainsi que son pavage sur 3,1 km (±462 000 \$);

Attendu que des subventions sont rattachées à ces travaux, mais que la réception des subventions est prévue en février et mars 2018;

Attendu que les montants des subventions sont les suivants : Rang 8 ouest : environ 140 000 \$ du programme TECQ, Chemin de la Grosse-Ile : 110 000 \$ du programme TECQ et environ 250 000 \$ programme RIRL, Rang 2 : environ 60 000 \$ du programme AIRRL;

Attendu qu'un règlement d'emprunt est également prévu pour les travaux du Chemin de la Grosse-Ile, pour la participation financière de la municipalité, ainsi que la partie de subvention versée sur une période de 10 ans du programme RIRL;

En conséquence, il est proposé par M. Luc Côté, et résolu unanimement, que ce conseil demande à la Caisse Desjardins de l'Érable d'augmenter la marge de crédit variable de 150 000 \$ à 500 000 \$, afin de pouvoir payer les factures des travaux susmentionnés, en attendant la réception des subventions reliées à ces mêmes travaux.

Que le montant sera versé, au besoin, par tranche de 1 000 \$ ou de multiple de 1 000 \$, et devra être valide jusqu'au 30 avril 2018. La marge de crédit sera remboursable dès les entrées de fonds.

Que le maire, M. Marc Simoneau, et le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Réjean Gingras, soient autorisés, si nécessaire, à signer pour et au nom de la municipalité, les documents nécessaires ou utiles pour donner effet à la présente résolution.

Adoptée.

Résolution : 2017-233

Vidange annuel de la fosse septique commune.

Proposé par Mme Julie Bernard, et résolu unanimement, que le directeur général et secrétaire-trésorier est autorisé à faire vidanger la fosse septique commune située derrière le 102 rue Grenier, par l'entreprise Protecto-sol 2014 inc..

Que le coût de la vidange de la fosse septique commune est d'environ 1 800.00 \$, taxes non incluses.

Adoptée

Résolution : 2017-234

Délégation à la Journée régionale de partage sur l'habitation des aînés.

Proposé par M. Daniel Fortin, et résolu unanimement, que le maire, M. Marc Simoneau, le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Réjean Gingras, et la coordonnatrice en loisirs, Mme Joannie Lamothe, soient délégués à participer à la Journée régionale de mobilisation : bien vieillir dans sa communauté, organisée par le Comité Hébergement Érable en collaboration avec la MRC de l'Érable, le vendredi 15 septembre de 8h30 à 15h00 à Plessisville.

Que la municipalité paie le coût d'inscription au montant de 20.00 \$ par personne, ainsi que les frais de déplacements.

Adoptée

Résolution : 2017-235

Délégation à la soirée Reconnaissance Loisir Sport Centre-du-Québec.

Attendu que l'organisme Loisirs Sport Centre-du-Québec organise annuellement une soirée Reconnaissance, dans le cadre du programme de reconnaissance en loisir et en sport, lequel vise à saluer le travail des organismes et des bénévoles de la région du Centre-du-Québec;

Attendu que la candidature de Les Loisirs de Ste-Julie de Laurierville a été choisi, et se mérite une bourse de 500.00 \$;

En conséquence, il est proposé par Mme Suzy Bellerose, et résolu unanimement, que ce conseil délègue la présidente du Comité de loisirs de Ste-Julie de Laurierville et conseillère municipale, Mme Suzy Bellerose, à la soirée Reconnaissance Loisir Sport Centre-du-Québec, le mercredi 20 septembre prochain à Ste-Françoise.

Que la municipalité paie les frais de déplacements pour la participation à cette activité, selon la politique en vigueur.

Adoptée

Résolution : 2017-236

Tracé pour sentiers de motoneiges.

Attendu que le Club les neiges Lystania doit apporter des modifications à son sentier de motoneige qui traverse le territoire de la municipalité, particulièrement dans le secteur situé entre la route 267 et le Rang 8 ouest;

Attendu que le Club les neiges Lystania s'adresse à la municipalité afin de s'informer si la municipalité est favorable au passage du sentier de motoneiges sur sa propriété, soit au Sud du lot numéro 306-P, dont une partie est louée à M. Gilles Bissonnette pour la production d'une bleuetière;

Attendu que le Club les neiges Lystania doit également recevoir les autorisations des propriétaires touchés par la modification proposée au sentier de motoneiges;

Après délibérations, il est proposé par Mme Suzy Bellerose, et résolu unanimement, que ce conseil est favorable à cette modification proposée par le Club les neiges Lystania, pour son sentier de motoneiges, soit le passage du sentier au Sud du lot 306-P, à l'extrémité de la culture de bleuets de M. Gilles Bissonnette, à la condition que ce dernier soit également favorable.

Que si tous les propriétaires concernés par la modification au sentier de motoneiges entérinent ladite modification, y compris M. Bissonnette, le conseil municipal pourra adopter une résolution en ce sens, lors d'une séance ordinaire.

Adoptée

Résolution : 2017-237

Luminaire à la sortie du Pavillon récréatif donnant sur le terrain de balle.

Attendu qu'il n'y a pas d'éclairage installé à la sortie du Pavillon récréatif qui donne sur le terrain de balle;

Attendu que lors de certaines activités, comme le Festival country ou la St-Jean, il serait approprié que cette sortie soit éclairée;

Pour ces raisons, il est proposé par M. Daniel Fortin, et résolu unanimement, que ce conseil autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à faire installer un luminaire à l'extérieur de la sortie du Pavillon récréatif qui donne accès vers le terrain de balle.

Que le coût d'installation d'un luminaire est estimé à 500.00 \$.

Adoptée

Résolution : 2017-238

Demande d'utilisation de la salle municipale par le Centre de prévention Suicide Arthabaska-Érable.

Attendu que le Centre de prévention suicide Arthabaska-Érable a élaboré un projet pilote intitulé « Sème la vie », afin de rejoindre les agriculteurs et les agricultrices de 16 municipalités de la région du Centre-du-Québec, dont Laurierville;

Attendu que le Centre de prévention suicide désire effectuer une séance d'information et de sensibilisation par municipalité, et ce, auprès des agricultrices et agriculteurs dans les 16 municipalités représentant un taux préoccupant de suicides au cours des dernières années, afin d'être en mesure de recruter les personnes et d'être en mesure de former 6 groupes de sentinelles dans les municipalités visées par le projet;

Attendu que le Centre de prévention Suicide s'adresse à la municipalité pour utiliser la salle municipale le 8 novembre prochain, afin d'offrir aux agricultrices et agriculteurs de Laurierville, une séance d'information à 13h30 et la même séance d'information à 18h00;

Après délibérations, il est proposé par Mme Julie Bernard, et résolu unanimement, que ce conseil accepte que le Centre de Prévention suicide Arthabaska-Érable utilise gratuitement la salle municipale le 8 novembre prochain, afin d'offrir une séance d'information aux agricultrices et agriculteurs de Laurierville, dans le cadre du projet pilote « Sème la vie ».

Adoptée

Résolution : 2017-239

Demande d'aide financière de la Table de concertation des personnes âgées de l'Érable.

Proposé par M. Luc Côté, et résolu unanimement, que ce conseil accepte de verser un montant de 50.00 \$ à la Table de concertation des personnes âgées de l'Érable, dans le cadre de l'organisation d'un déjeuner-théâtre, le vendredi 6 octobre prochain à Plessisville, afin de souligner la Journée internationale des personnes âgées.

Que ce conseil accepte également de faire l'achat de 2 billets au coût de 10.00\$ l'unité, pour la participation à cette activité, et de faire don des billets au Club FADOQ de Laurierville.

Adoptée

Résolution : 2017-240

Demande d'ORAPÉ pour un support financier pour la distribution des collations scolaires.

Proposé par M. Pierre Cloutier, et résolu unanimement, que la municipalité verse un montant de 200.00 \$ à l'organisme ORAPÉ pour l'année 2017-2018, dans le cadre du service de collations pour les jeunes du primaire et du secondaire, lequel est offert gratuitement aux familles à faible revenu de la MRC de l'Érable.

Que le service consiste à donner à chaque enfant admissible (6 à Laurierville), une pomme et un fromage à chaque jour d'école durant l'année scolaire.

Adoptée

Résolution : 2017-241**Transfert de 2 000 \$ au service de loisirs.**

Proposé par M. Martin Samson, et résolu unanimement, qu'un montant de 2 000 \$ soit transféré, de l'administration générale au service de loisirs, en vue de payer les comptes dus à ce poste.

Adoptée

Correspondance.

- Réception de la résolution de Pavage Veilleux (1990) inc., accompagnée d'une lettre signée par le directeur général, M. Stéphane Bergeron, à propos de la garantie de 5 ans sur le béton bitumineux mis en place sur le Rang 8 ouest pour le chaînage 0+000 à 0+181 voie de gauche, ainsi que le versement de 2 000 \$ en guise de compensation pour la non-conformité constatée au même chaînage.
- Lettre du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), à propos de la demande de la municipalité de Laurierville pour approuver son règlement numéro 2016-06, déterminant le rayon de protection entre les sources d'eau potable et les opérations visant l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbures sur le territoire de la municipalité. Afin d'approuver ledit règlement, le MDDELCC exige un document technique qui démontre que les caractéristiques particulières de notre territoire (contexte hydrogéologique et hydrologique local, disponibilité en eau, vulnérabilité des sources d'alimentation face aux risques que représentent l'industrie visée, etc...) font en sorte que les normes du Règlement provincial sur la protection de l'eau potable n'est pas adéquat.

Il est résolu de ne pas faire suite à cette demande du MDDELCC pour le moment.

- Information de la MRC de l'Érable, pour une formation sur le rôle et responsabilités des élus, le 20 janvier 2018, laquelle s'adresse principalement aux nouveaux élus, mais également aux élus en place, dans le cadre des élections municipales du 5 novembre 2017.
- Réception de la MRC de l'Érable d'un tableau concernant le nouveau calcul de la quote-part pour le Centre aquatique régional de l'Érable, lequel indique que la quote-part de la municipalité de Laurierville pour 2018 sera de 5 087.14 \$, comparativement à 3 474.69 \$ versé en 2017.
- Lettre du ministre des Transports, M. Laurent Lessard, qui suite à la recommandation du député d'Arthabaska, M. Éric Lefebvre, accorde à la municipalité une aide financière maximale de 12 000 \$, dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal.
- Demande du Centre d'action bénévole de l'Érable (CABÉ), pour une implication financière de la municipalité, afin de combler une partie de la coupure d'une subvention de 50 000 \$. Le CABÉ demande une aide financière au prorata de la population, ce qui représente 0.17 \$ par personne, soit environ 230.00 \$ pour Laurierville.

Résolution : 2017-242**Contribution financière au CABÉ.**

Proposé par Mme Suzy Bellerose, et résolu unanimement, que ce conseil accepte de verser l'équivalent de 0.17 \$ par personne, soit environ 230.00 \$ au Centre d'action bénévole de l'Érable.

Que le versement sera effectué en janvier 2018.

Adoptée

- Lettre de la Commission de protection du territoire agricole adressée au préfet de la MRC de l'Érable, concernant les effets de l'adoption du Projet de loi 122 sur la décision de la Commission du 6 février 2017 à propos de la demande à portée collective (art. 59 LPTAA) visant le territoire de la MRC.

Liste des comptes

Postes Canada : Médiaposte Poliquin août	118.11
Centrale des appels d'urgence Chaudière-Appalaches (juillet 2017)	724.12
Carte Sonic : Essence en du 10 juillet au 10 août.	352.18
SOCAN : Licence pour Jeudis en chansons.	40.24
Carole Poirier : Remboursement taxes payées par erreur.	365.79
Ranch Macandi inc. : Pelle mécanique et transport gravier Rang 10.	744.47
Orapé : 2 ^e versement pour cueillette année 2017	1,613.93
Receveur Gén. du Canada : Remise féd. d'août 2017	1,669.22
Ministre du Revenu : Remise prov. d'août 2017	4,561.26
REEMQ : Régime retraite employés d'août 2017	1,204.22
Croix Bleue : Assurance-collective employés de sept. 2017	2,188.72
Salaire : Rémunération des employés en septembre 2017 (estimé)	12,220.00
Financière Banque Nationale : Remboursement intérêts.	1 971.00
Fin. Banque Nationale : Remboursement capital.	146 000.00
MRC de l'Érable : Mardis en spectacles	200.00
Vertisoft : Sécurité 3 boîtes courriels sept. 2017 à sept. 2018	117.96
Fonds d'information sur le territoire : 4 mutations en août 2017	16.00
Equipements M.M. inc : Antivirus licence 2 ans	80.47
XEROX : Contrat photocopieur octobre 2017 + par copie	249.46
Pierre Grimard Réfrigération inc. : Réparation chambre froide édifice	1,463.47
Distribution Manzak : Matériels édifice	103.42
Renaud-Bray : Achat livre pour bibliothèque	26.20
Editions FD : Mise à jour code civil	77.70
Soudure Marcoux : Réparation tondeuse	129.35
Imprimerie Fillion : Commande de permis de construction	144.87
Auger BC Sécurité inc. : Inspection préventive édifice mun. et batterie.	446.68
Auger BC Sécurité inc. : Inspection caserne détecteur chaleur	507.04
Hydro-Québec : Service édifice du 13/06 au 09/08/2017	706.58
Hydro-Québec : Service pompage rue Grenier du 13/06 au 09/08/2017	82.22
Hydro-Québec : Service lumières de rues d'août 2017	1,106.69
Signalisation Lévis inc. : Colle pour balises avenue Provencher.	252.94
A Grégoire & Fils : 1 voyage de terre brune pour accotement.	275.94
Lagacé & Frères : Épandage abat-poussière Rang 2 et Rang 5.	2,431.32
EMP inc. : Nettoyage fossés Rang 2 le 31 juillet.	3 311.28
EMP inc. : Rechargement en gravier du rang 5.	9 996.77
EMP : Rechargement en gravier du Rang 2.	109 500.30
Pavage Veilleux (1990) inc : Pavage rang 8 ouest	140 356.78
Sintra inc. : Travaux voirie Chemin de la Grosse-Ile	321 705.69
VIVACO : Matériels voirie, édifice, garage	1 732.13
Municipalité d'Inverness : Quote-part loisirs collectifs (3 ^e vers. de 4)	5 394.25
Sable Marco : Palette de sacs d'asphalte froid.	736.18
Claire Gosselin : Frais déplacements septembre.	80.00
Petite caisse : Frais de poste et divers.	162.15
Bell Canada : Service pour septembre.	351.43
Environnex : Analyse de l'eau pour août.	387.06
Bell Mobilité : Service pour septembre.	198.51
Gaudreau Environnement inc. : Service pour août (estimé).	9 000.00
Serv. San. Gaudreau inc. : Service pour août.	1 488.93

Résolution : 2017-243

Approbation des comptes.

Proposé par M. Luc Côté, et résolu unanimement, que la liste des comptes susmentionnée, soit acceptée telle que présentée, et que le directeur général et secrétaire-trésorier est autorisé d'en effectuer le paiement.

Adoptée

États des revenus et dépenses au 31 août 2017.

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose l'état des revenus et dépenses de la municipalité au 31 août 2017, démontrant à cette date, des revenus de l'ordre de 1 027 037.02 \$, et des déboursés au montant de 1 025 579.66 \$, laissant un solde en caisse de 314 267.88 \$. De plus, à titre comparatif, on retrouve sur l'état des revenus et dépenses au 31 août 2017, les revenus et dépenses au 31 août 2016.

Varia.

Aucun sujet.

Résolution : 2017-244

Clôture de l'assemblée

Proposé par M. Pierre Cloutier, et résolu unanimement, que l'assemblée soit levée.

Adoptée

Je, Marc Simoneau, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Maire.

Directeur général et secrétaire-trésorier